

à dix heures demain au matin, et que la Harangue de Son Excellence lui soit référée.

ORDONNE', que Messieurs *Young, Grant, Craigie, Planté et Berthelot*, composent le dit Comité.

Sur motion de Mr. *Berthelot*, secondé par Mr. *Martineau*,
ORDONNE', que Mr. *Berthelot* ait permission d'introduire un *Bill*, qui continue encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la 37^{me} année du regne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la Loi en cette Province."

En conséquence, il a présenté le dit *Bill* à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Sur motion de Mr. *Berthelot*, secondé par Mr. *Lees*,

RESOLU, que cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, Lundi prochain, pour considérer quel avantage il y auroit pour cette Province, et l'empire Britannique, de faire renaitre, encourager et étendre la culture du Chanvre en cette Province.

Alors, sur motion de Mr. *Planté*, secondé par Mr. *Berthelot*, La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Vendredi, 7^{me} Mars, 1800.

MR. *Grant* du Comité appointé pour former un projet d'Adresse de remerciements à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, pour sa Harangue aux deux Chambres, à l'ouverture de la présente Session, a fait rapport, que le Comité avoit dressé une Adresse en conséquence, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plaira de la recevoir.

ORDONNE', que le rapport soit maintenant reçu.

Et il a lu le rapport à sa place, et ensuite l'a délivré à la table où il a été relu par le Greffier.

L'Adresse énoncée au dit rapport est comme suit :